

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'ORDON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire le 13 novembre 2025 à 19h45 à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Claudet, Maire.

Présents :

Mme Karine Jubert-Millière, M. Nicolas Gerson, M. Gabriel Pinheiro, M. Stéphane Chambaud, M. Yann Loiseau.

Absents :

Mmes Vanessa Juchors, Corinne Mondion, M. Mickael Rativeau.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h50. M.

Yann Loiseau est nommé secrétaire de séance.

Avant le conseil Mme le Maire demande d'ajouter une motion appelant l'ARS à rétablir l'agrément de l'hôpital de Sens et de changer l'ordre des points, mettre le point 5 en 2^e position.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 27 octobre 2025.
2. Motion appelant l'ARS à rétablir l'agrément de l'hôpital de Sens.
3. Définir les horaires d'ouverture du cimetière.
4. Prime CIA aux agents.
5. Réponses aux questions diverses du 27 octobre 2025.
6. Points sur les travaux et devis.
7. Questions diverses.

Le procès-verbal a été approuvé après sa réécriture. M. Loiseau a exprimé sa surprise quant au fait que la prise de notes et la rédaction du PV ou du compte rendu soient effectuées par le Maire et non par la secrétaire de mairie. Il propose d'assurer cette tâche, assisté de Mme Jubert-Millièrre, pour les futures séances.

1. Motion appelant l'ARS à rétablir l'agrément de l'hôpital de Sens

Motion approuvée à l'unanimité par le conseil

2. Définir les horaires d'ouverture du cimetière

Après échange, le Conseil décide des horaires suivants :

- Heure d'été (du 1er avril au 30 septembre) : 8h00 - 19h00
- Heure d'hiver (du 1er octobre au 31 mars) : 9h00 - 16h00

4. Prime Complément Indemnitaire Annuel aux agents

Après délibération, le Conseil décide d'attribuer les primes suivantes, avec l'objectif de récompenser le bon travail des employés et de les encourager, malgré quelques points à clarifier individuellement :

- Secrétaire de mairie (22h/semaine) : 700 €
- Employé communal (35h/semaine) : 1000 € - Agent d'entretien (9h23/semaine) : 200 €

5. Réponses aux questions diverses du 27 octobre 2025

- Achat de la hotte : Le Conseil revient sur l'achat de la hotte. Le Maire avait indiqué par mail que le Comité des Fêtes souhaitait rembourser la moitié de la facture (121€50) à l'Association du Patrimoine et non à la Mairie. M. Loiseau lit un mail de la trésorière du Comité des Fêtes affirmant le contraire : elle avait fait un premier chèque au nom du Trésor Public pour la commune, mais le Maire lui a demandé d'en refaire un au nom de la Fondation du Patrimoine. Le Maire

confirme ses dires. Les conseillers expriment leur étonnement face au refus de rembourser la Mairie alors que le premier chèque lui était adressé. Face à l'insistance et à l'incohérence des réponses du Maire, il est proposé d'inviter la trésorière du Comité des Fêtes au prochain conseil.

- Reversement de l'argent des publicités : Des explications sont demandées sur le reversement de l'argent des publicités à l'Association du Patrimoine (300 € et 330 € pour l'année 2024). Le Maire confirme être à l'origine de cette décision. Les conseillers lui rappellent qu'ils n'en étaient pas informés et qu'ils s'y étaient opposés lors d'un conseil précédent.

- Remboursement des sommes : Mme le Maire a présenté aux conseillers pour information une feuille de recette de l'entreprise UCI 89 concernant les virements (330 € et 300 €) soit disant effectués sur le compte de la mairie en date du 6 novembre 2025. Les élus demandent à vérifier si l'argent est bien sur le compte de la mairie. Concernant le remboursement de ces sommes à la commune, le Maire indique que pour l'année 2025, suite à un appel téléphonique l'Association du Patrimoine va rembourser le don fait, et que pour 2024, l'entreprise UCI 89 prendra à sa charge l'intégralité des dons de 330 € et 300 €. M. Loiseau demande pourquoi l'entreprise devrait rembourser, car cela occasionnerait une perte d'argent pour elle. Le Maire répond que les dons effectués sont déductibles des impôts et que l'entreprise n'aura pas de perte. Les conseillers expriment leur stupéfaction et dénoncent une injustice accrue car bénéficiaire de réduction d'impôt avec l'argent de la commune n'est pas normal. M. Gerson et M. Loiseau avec l'accord des conseillers font remarquer au Maire que le fait de donner de l'argent à La Fondation du Patrimoine à l'insu du Conseil, au lieu d'en faire bénéficier la commune, s'apparente à un détournement d'argent.

- Location de la salle des fêtes : M. Loiseau demande à consulter le registre de location de la salle des fêtes ainsi que les recettes correspondantes sur les comptes de la commune pour s'assurer que toutes les locations ont bien été enregistrées et payées.

6. Points sur les travaux et devis

- Suite aux inondations :
- Le busage prévu rue du Stade pour dévier l'eau est programmé par la CCJ pour le 1er décembre 2025, pour une durée d'environ 5 jours.
- Le montage et le remplissage de pierres des gabions sont prévus les 28 et 29 novembre 2025 , sous réserve des conditions météorologiques.
- Le remplacement de la pompe de relevage du logement communal est prévu le vendredi 14 novembre 2025.
- Une étude de sol est prévue rue des Petites Vignes pour la mise en place d'un puisard destiné à l'eau recyclée d'une maison s'écoulant sur la route.
- Divers travaux :
- M. Loiseau demande au Maire s'il y a eu un retour concernant le don de fraisât de la commune de Joigny. La réponse est négative.
- M. Pinheiro demande si la réfection de la route (M. Cornet) est bientôt planifiée. Le Maire répond que M. Petit, membre de la commission voiries, avancera les fonds nécessaires et se fera rembourser par l'assurance du véhicule qui a brûlé sur cette route.
- Lutte contre les taupes : Le Maire a constaté un mauvais signallement de la société PEV, intervenue pour gazer les taupes du stade de rugby. Il lui est proposé de les prévenir avant la seconde intervention prévue le 17 novembre 2025.

7. Questions diverses

- Fuite d'eau et courrier de La Saur : M. Pinheiro demande au Maire si elle a contacté la Saur suite à la fuite d'eau et à la future facture qui sera élevée. Le Maire répond par la négative. M. Pinheiro lui signale qu'un numéro à appeler figure sur le courrier afin de tenter d'obtenir un dégrèvement .
- Sécurité routière : M. Gerson demande s'il y a eu des avancées suite à la visite de l'ATD concernant la réduction de la vitesse dans le village et la sécurité des piétons sur la route de Verlin et de Bussy-le-Repos. La réponse est négative.
- Problème d'alarme à l'école : Mme le maire fait suite à la demande des maîtresses d'école de Saint Martin qui n'entendent pas la sirène de l'alarme dans les classes. Un intervenant de Protect-Incendie a suggéré deux solutions : déplacer la

sirène dans le couloir, ou effectuer une ouverture dans le placard où elle est actuellement installée.

. M. Chambaud propose d'aller voir l'installation pour évaluer la meilleure solution. Il a également signalé qu'une personne à la CCJ pourrait être dédiée à ce type de problématique Mme le Maire va se renseigner.

- Location de la salle des fêtes : M. Loiseau demande à Isabelle Claudet, présidente de l'association Isa Qi Gong, de payer la location de la salle des fêtes de la commune lors de ses événements, car elle dispense désormais ses cours à Courtenay et ne fait plus bénéficier les habitants de Saint-Martin de ses activités.

- Proposition d'achat de terrain : M. Loiseau informe le Conseil des échanges avec les propriétaires du terrain rue du Stade, qui proposent de revendre à la commune une partie de la parcelle (400 m²) où l'eau s'écoule lors des inondations. Le prix proposé est de 4 500 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Signature du Maire

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Claudet', with several horizontal strokes underneath.

Signature du secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Loiseau', with a large loop at the end.